

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DDEEES 226 Présentation aux conseillers de Paris du compte-rendu annuel à la collectivité pour l'exercice 2011 de la Mission Vital'Quartier 2 confiée à la SEMAEST.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1524-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 300 – 4 et 5;

Vu la loi du 7 juillet 1983 sur les SEM et notamment son article 5 ;

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) établi pour l'exercice 2011, comportant : l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) et le plan de trésorerie, le bilan des locaux maîtrisés par la SEMAEST ;

Vu la saisine du Conseil du 5e arrondissement en date du 23 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 30 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 5 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 29 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 5 novembre 2012 ;

Sur le compte-rendu annuel pour l'exercice 2011 présenté par la SEMAEST ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui soumet pour approbation le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) de la mission Vital'Quartier 2 pour l'exercice 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris approuve le compte-rendu annuel à la collectivité établi pour l'exercice 2011 de la mission Vital'Quartier 2 conclue entre la Ville de Paris et la SEMAEST, joint à la présente délibération, l'état prévisionnel des produits et des charges et le plan de trésorerie, ainsi que les listes des locaux maîtrisés par protocole et par acquisition par la SEMAEST au 31 décembre 2011, joints en annexe dudit compte-rendu annuel.